AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-7-72 419293

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS - Tél : (49) 41.35.55 -

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4.752.22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 142 - JUILLET 1972

2,4 D ET LISERON EN VITICULTURE

L'augmentation progressive et constante des surfaces de vignes désherbées dans notre région n'a pas manqué de mettre en relief les problèmes concernant la prolifération de certaines adventices échappant aux désherbants résiduaires persistants, base du désherbage en viticulture. Au nombre de ces mauvaises herbes, en majorité vivaces, le liseron s'avère le plus fréquent et le plus gênant dans le vignoble des Charentes. Si les divers herbicides de post-levée autorisés permettent d'en limiter le développement par des interventions spécifiques, ils le détruisent mal et nécessitent des applications répétées et coûteuses.

C'est à la suite de nombreux essais effectués en différentes régions de France, qu'un herbicide bien connu des céréaliers, l'acide 2,4 dichlorophénoxyacétique ou 2,4 D, sous forme de sel d'amine, a paru pouvoir être utilisé au vignoble dans des conditions strictes et précises. Son action sur le liseron s'avère excellente et son prix de revient très faible. Par contre, la vigne, à certains stades, est particulièrement sensible au 2,4 D dont l'emploi reste délicat. Malgré cet inconvénient, au vu des résultats obtenus dans de nombreux essais de la région, certains viticulteurs envisagent l'utilisation de ce produit. Aussi, compte tenu de certains accidents végétatifs rencontrés ce printemps à la suite d'applications trop tardives en 1971, il nous paraît utile de rappeler par ce Bulletin les précautions à prendre pour l'emploi de cet herbicide.

Pour ce faire, nous reproduisons ci-après la note rédigée par le Groupe de travail "vigne" du Comité Français de Lutte contre les Mauvaises Herbes (COLUMA), note devant éviter aux utilisateurs déconvenue et déboires.

*
* *

NOTE SUR LES POSSIBILITES ET LES RISQUES D'EMPLOI DU 2,4-D SELS D'AMINES POUR LA DESTRUCTION DU LISERON DANS LES VIGNES

Les essais effectués depuis une dizaine d'années ont paru montrer que la vigne n'est affectée ni dans son développement, ni dans sa production, par la suppression des travaux du sol lorsque ce dernier est maintenu propre à l'aide d'herbicides. Mais l'utilisation des herbicides persistants actuellement autorisés peut provoquer une modification de flore qui, dans de nombreux cas, se fait au profit du liseron. Dès l'apparition de cette mauvaise herbe il est nécessaire d'intervenir pour limiter son extension.

Des herbicides de post-levée autorisés - aminotriazole, diquat, paraquat, dinozèbe - permettent dans certaines conditions de limiter son développement. Mais dans la plupart des cas, ils exigent dans l'année l'exécution de plusieurs applications coûteuses et quelquefois difficiles, voire impossibles à réaliser.

P 82

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

En revanche, un herbicide expérimenté depuis plusieurs années mais dont la vente n'est pas autorisée pour le désherbage de la vigne, l'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique ou 2,4-D, peut pallier ces inconvénients et éviter de recourir aux façons culturales traditionnelles.

MAIS LA VIGNE EST PARTICULIEREMENT SENSIBLE AUX EFFETS PHYTOTOXIQUES DES HORMONES HERBICIDES. Aussi, compte tenu du fait que l'essentiel des risques est étroitement lié aux conditions de réalisation des applications, aucune Société de produits phytosanitaires n'a voulu prendre la décision de demander une extension d'emploi du 2,4-D sels d'amines sur la vigne, conformément à la loi du 2 novembre 1943, qui entraîne des recommandations d'emploi sur les étiquettes, les notices et les documents techniques.

La présente note a pour but d'informer les viticulteurs sur les possibilités d'utilisation des sels d'amines du 2,4-D sur les vignes et de les mettre en garde contre les risques de cet emploi étant entendu que les DEGATS QUI POURRAIENT ETRE OCCASIONNES A LA VIGNE TRAITEE ET AUX CULTURES VOISINES A LA SUITE D'APPLICATION DE CET HERBICIDE, RESTERAIENT A LA CHARGE EXCLUSIVE DE L'UTILISATEUR. En effet, les dégâts peuvent être dûs à des causes particulières que seul l'utilisateur est capable de connaître, résultant d'applications faites avec insuffisamment de soins (produit non approprié, appareil mal adapté, dose excessive), de conditions climatiques défectueuses (vent, température trop élevée) ou de cas imprévus de sensibilité variétales ou saisonnières quel que soit le stade.

Action du 2,4-D sur le liseron.

Appliqué sur le feuillage, le 2,4-D détruit la partie aérienne de la plante. En outre, il migre vers les organes souterrains, empêche le développement des bourgeons et provoque la destruction d'une partie des rhizomes.

Action du 2,4-D sur la vigne.

Le 2,4-D peut agir sur la vigne après pénétration :

- soit par contact direct sur le feuillage au moment du traitement,
- soit par volatilité au moment du traitement,
- soit par absorption radiculaire après entraînement en profondeur dans le sol.

La vigne est particulièrement sensible pendant la période comprise entre le débourrement et la floraison. A CETTE EPOQUE LES DEGATS SE TRADUISENT PAR LA DESSICCATION DES JEUNES POUSSES, LA DEFORMATION DU FEUILLAGE ET DES SARMENTS, LA CHUTE DES BOUTONS FLORAUX, LA COULURE OU LE MILLERANDAGE.

Au delà de la floraison, la sensibilité est moins grande et les efforts n'ont pas de conséquences notables sur la récolte de l'année. En revanche, les traitements tardifs peuvent entraîner des dégâts par absorption radiculaire qui se manifestent l'année suivante.

Produit utilisable.

Seuls peuvent être utilisés LES SELS D'AMINES HYDROSOLUBLES DU 2,4-D de faible volatilité (toutes les spécialités se présentant sous forme de solution aqueuse).

Dose d'utilisation.

1 kg d'équivalent acide par hectare traité.

Dates d'application.

Dans les vignes en forme libre, les traitements doivent être exécutés avant que les rameaux ne retombent dans l'interligne, généralement entre le début de la floraison de la vigne et la nouaison.

.../...

Dans les vignes palissées, les traitements doivent être exécutés entre la nouaison et le début de la véraison de la vigne après relevage des sarments, si nécessaire. (Pour les Charentes, mi-juillet à mi-août paraît la meilleure époque . Des déformations du feuillage ont été constatées l'année suivante à la suite de traitements effectués fin août courant septembre).

L'efficacité du 2,4 D sels d'amines sur le liseron sera d'autant meilleure que le liseron sera en végétation active.

Matériel de traitement.

Utiliser des appareils à basse pression (inférieure à 1,5 kg/cm2) équipés de buses à miroirs ou de buses à jet munies d'écrans protecteurs pour éviter les embruns.

Les quantités de liquide mises en oeuvre doivent correspondre à 1000 litres par ha.

Dans la mesure du possible, l'appareil qui servira à ce traitement doit être réservé à cet usage. Sinon, après un nettoyage comme il est précisé ci-dessous, l'appareil peut être utilisé pour les autres applications d'herbicides au vignoble ou sur des cultures moins sensibles que la vigne.

MAIS EN AUCUN CAS CET APPAREIL NE SERA UTILISE POUR LES TRAITEMENTS FONGICIDES OU INSECTICIDES DE PROTECTION DES CULTURES. Des précautions identiques seront prises pour les récipients servant à préparer les bouillies.

Précautions d'emploi.

- Relever les sarments et ébourgeonner le pied des ceps avant traitement.
- Traiter par beau temps, sans vent, sur sol ressuyé, en dehors des heures chaudes,
- Eviter soigneusement d'atteindre la végétation de la vigne.

Nettoyage du matériel.

- Nettoyer le matériel très soigneusement avec une lessive alcaline du commerce à 5 % dans l'eau.
- Rincer abondamment à 2 reprises au moins.
- Faire fonctionner la pompe du pulvérisateur afin de nettoyer également la tuyauterie et les buses.
- Ne pas utiliser de récipients en bois ou les réserver uniquement à cet usage.

*
* *

/ NOTE IMPORTANTE /

Cette technique n'ayant pas été expérimentée en Vienne et Deux-Sèvres, nous conseillons aux viticulteurs de ces départements qui voudraient la mettre en pratique d'être très prudents et de se contenter pour cette année d'essais limités.

* *
*

/ V I G N E /

BLACK-ROT

Des projections d'ascospores ont eu lieu la semaine dernière et les risques de contaminations primaires sont toujours existants. Effectuer un traitement dans la semaine à venir.

MILDIOU

L'état sanitaire du vignoble s'avère excellent dans son ensemble. Les rares foyers de mildiou constatés début juin n'ont pas pris d'extension, la pluviométrie étant restée très faible.

Dans les vignobles traités en début juillet (notre précédent bulletin), en l'absence de mildiou et de pluies, la couverture fongicide, malgré une végétation active, assure une protection suffisante. On peut donc attendre une floraison plus avancée pour une nouvelle pulvérisation qui serait effectuée en fin de semaine.

Nous rappelons que les grappes sont particulièrement sensibles en fin de floraison, la chute des capuchons laissant les jeunes grains sans protection.

Pour le Haut-Poitou, le traitement anti-black-rot sera efficace contre le mildiou.

OIDIUM

Cette maladie reste assez rare dans le vignoble normalement protégé, néanmoins il convient de poursuivre la protection des grappes soit par addition de soufre mouillable dans la bouillie, soit par un poudrage au soufre, notamment dans les parcelles très sensibles.

/ POMMIERS - POIRIERS /

CARPOCAPSE

En raison des conditions climatiques favorables au cours des derniers jours, les sorties de papillons sont de nouveau devenues plus nombreuses et même très importantes le 5. Les pontes sont également accentuées et en conséquence les risques de pénétrations vont fortement accroître à partir du 14-16 juillet.

Par ailleurs la protection assurée par le traitement précédemment préconisé n'est plus suffisante. Il convient de la renouveler, dans tous les secteurs de la circonscription en effectuant un nouveau traitement qui devra être appliqué le 15 juillet au plus tard.

PUCERONS

. Les pucerons cendrés demeurent fréquents dans certains vergers et occasionnent parfois des déformations sur les fruits. Intervenir s'il y a lieu.

. Dans certaines situations et souvent sur Reine des Reinettes, l'on observe des pullulations de pucerons lanigères. Peuvent-être utilisés :

- azinphos.............. 40 g/l
- endosulfan .... 60 "
- mevinphos.............. 50 "
- oxydemeton méthyl..... 25 "
- parathions............ 30 "
- vamidothion........... 50 "

(ce dernier produit donne les meilleurs résultats).

TAVELURES - OIDIUM

Poursuivre la lutte si nécessaire.

/ CULTURES MARAICHERES /

TEIGNE DU POIREAU

Le vol se poursuit mais les pontes restent peu nombreuses. Cependant dans les situations sensibles (notamment au voisinnage des parcelles d'ail non ou mal protégées) les risques d'attaques restent importants et il convient d'appliquer un nouveau traitement dès réception.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A. GRAVAUD
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 10 juillet 1972 - Précédente note : bulletin n° 141 de juin 72, supp. n°2